

STAGE NOUVEAUX PROGRAMMES EN CINEMA AUDIO VISUEL
EVALUATION AUX EPREUVES DE CAV AU BACCALAUREAT
16 AVRIL 2003

SYNTHÈSE RAPIDE

Le stage s'est déroulé en présence de Mme Lobier IA-IPR Lettres Chargée du Cinéma Audio visuel

Stage animé par Michel Périer, responsable de la section CAV du lycée Louis Feuillade de Lunel

Compte rendu linéaire assuré par Gérard Forté, chargé de mission CAV, professeur au lycée Jean Moulin de Pézenas.

1. Ecrit de spécialité, sujet 1 : scénario.
2. Ecrit de spécialité sujets 1 et 2 : note d'intention.
3. Ecrit de spécialité, sujet 2 : découpage technique, storyboard et plans au sol.
4. Oral de spécialité 1^{er} groupe.
5. Oral du second groupe.
6. Oral facultatif.

1. *Ecrit de spécialité, sujet 1 : scénario.*

- Rappel de l'importance de la forme (marges, segmentation, indications de lieu, de lumière, présent de l'indicatif etc.). Aucune indication technique.
- Dans la construction du scénario, le recours aux canons de la dramaturgie « classique » est valorisé, mais l'essentiel est dans la construction, la clarté, la créativité, le plaisir pris à la lecture, la cohérence avec la Note d'intention (voir en fichier joint la fiche d'évaluation proposée par Lunel).
- On acceptera, ponctuellement, le discours indirect libre résumant le sens d'un passage du dialogue.
- Les Instructions officielles signalent que le scénario de court métrage demandé est dialogué ou non dialogué. L'absence éventuelle de dialogue sera donc évaluée en fonction du genre, de la durée, de la démarche choisie. A l'inverse, on signalera aux élèves le risque d'un scénario purement dialogué, qui rendrait difficile l'évaluation des compétences dans la maîtrise du langage audio visuel.
- On jugera de la question de « l'irréalisme » ou de la faisabilité (cohérence du projet par rapport aux moyens envisagés) dans l'adéquation entre l'objectif du court métrage et la durée indiquée
- Si l'élève effectue le choix d'un scénario de publicité, il faudra le juger non à l'aune de l'efficacité commerciale mais à celle des compétences scolaires attendues.

2. *Ecrit de spécialité sujets 1 et 2 : note d'intention.*

- la NI aborde successivement le « Pourquoi » et le « Comment ». Pour le Sujet 1, l'insistance se fait sur le « Pourquoi » ; pour le sujet 2, sur le « Comment ».
- L'objectif essentiel est la maîtrise du vocabulaire, la capacité à maîtriser un projet artistique.

- Longueur : 1 à 3 pages pour le sujet 1, 2 à 4 pages pour le sujet 2.
- On recommandera l'insistance sur un parti pris, un point de vue, la démarche de réalisation (placement de caméra, utilisation de l'éclairage etc.), on valorisera les références maîtrisées (cinématographiques, picturales...).
- On pourra accepter des paragraphes distincts, éventuellement intitulés, mais on valorisera une NI entièrement rédigée et fluide.
- Rappeler aux élèves d'éviter les formules du genre : « Cher producteur.... », il ne s'agit pas d'une lettre, mais d'une pièce d'un dossier.
- Il est possible, à titre d'illustration de la démarche, d'insister sur une séquence significative, avec d'éventuelles indications techniques, en soulignant l'importance d'un aspect particulier (son, éclairage, références...) dans la relation avec le projet d'ensemble. Cette initiative serait valorisée, son absence ne doit pas être pénalisante.
- Voir en fichier joint la fiche d'évaluation proposée par Lunel.
- Concernant le sujet 2 : s'il s'agit d'un extrait de scénario, il peut être précédé d'un résumé. La NI portera avant tout sur l'extrait, mais la connaissance pertinente de l'œuvre pourra être valorisée.
- La NI du sujet 2 sera suivie d'un paragraphe de transition justifiant le choix de découpage technique (ce peut être aussi un paragraphe d'introduction au découpage technique) : pourquoi ce passage du scénario. Le découpage est justifié par les partis pris de la NI, qu'il illustre.

3. *Ecrit de spécialité, sujet 2 : découpage technique, storyboard et plans au sol.*

- Le découpage concerne des plans consécutifs, de 2 à 6 selon les consignes officielles, d'une durée totale de 2 mn environ à l'écran (!). Il est suggéré une présentation sur feuille d'examen en format A 3 (mais attention aux zones sur lesquelles il ne faut rien écrire !) : Image, Son. La vignette de storyboard correspondant au plan décrit peut être portée à droite de la colonne « Son » ou placée au-dessous du plan décrit.
- Indications de raccords (cut inutile), de mouvements de caméra, d'angles, d'axes, de valeur de plans avec évolution, de profondeur de champ éventuelle, d'entrées et de sorties/champ...
- Indication de durée des plans : valorisée mais non exigée.
- Les indications techniques seront, de préférence, articulées à la description de l'action, et non disjointes.
- Plans au sol : ce peut être un seul plan d'ensemble (différents axes de placement de caméra, mouvements de caméra et de personnages, décor, éventuellement source lumineuse...).
- Storyboard : privilégier des plans difficile à expliquer. Vignettes rectangulaires

4. *Oral de spécialité 1^{er} groupe.*

- Introduction/situation : l'auteur dans le mouvement, le film dans l'œuvre, l'extrait dans le film.
- L'analyse filmique elle-même :
 - annoncer une structuration (1 ou 2 axes), une problématique
 - puis, analyse des plans en fonction de la problématique (mais c'est difficile !)

- choix possible de plans significatifs, et qui illustrent la problématique
 - mais l'élève peut toujours se « raccrocher » à une étude plan par plan
 - l'utilisation d'un langage spécifique sera valorisée
 - privilégier, pour l'extrait, un choix de séquence (au sens narratif)
 - valoriser les références (notamment aux autres œuvres du même réalisateur)
 - donner éventuellement une consigne avec l'extrait proposé.
- Mettre 2 notes sur 10 (pour les deux parties de l'oral).
 - Sur le risque de superposition des questions liées au programme dans le carnet de bord de spécialité, avec le dossier d'oral facultatif et les sujets de TPE : la gestion de ce problème est de la responsabilité des coordonnateurs de sections CAV.

5. Oral du second groupe.

- Une dizaine de plans
- Un des auteurs du programme, mais pas le film du programme.
- On demande un découpage technique, et une mise en relation de l'extrait avec l'œuvre étudiée du même réalisateur.

6. Oral facultatif.

On demandera (protocole à proposer à l'accueil du candidat, pour l'aider à structurer son intervention) :

- une présentation globale du dossier et un bilan du parcours en CAV (10 mn)
- pour l'entretien (20 mn) :
 - l'analyse d'un point précis de la question approfondie par l'élève.
 - une réflexion sur un point précis de la réalisation (une difficulté, un point d'écriture, de montage, de tournage...).